



MAIRIE
DE VILLECRESNES
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2015

DELIBERATION N° 2015-070

**PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN POSTE
D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE A LA DIRECTION
JEUNESSE ET SPORTS**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, Mrs Christian FOSSOYEUX, Valère VILLA, Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEMBault, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Madame Isabelle LAFON, représentée par Monsieur Gérard GUILLE,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier FABRE.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu la délibération n° 2014-027 du 13 mars 2014 portant création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (80%) à la Direction jeunesse et sports ;

Considérant que ce poste à temps non complet n'a finalement jamais été utilisé et qu'il ne répond plus aux besoins de la Direction Jeunesse et Sports ;

Vu l'avis rendu par le comité technique consulté le 22 septembre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

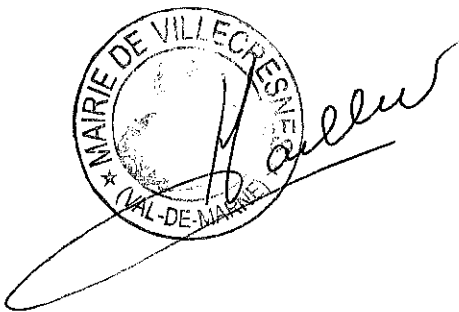
A L'UNANIMITE,

Article 1 : Décide de la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et de la modification du tableau des effectifs comme suit :

GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire du poste supprimé
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	22	21	Temps non complet – 80%

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance le ,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE



The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE VILLECRESNES' in the 'VAL-DE-MARNE' department. The stamp features a central emblem and is surrounded by the text 'MAIRIE DE VILLECRESNES' at the top and 'VAL-DE-MARNE' at the bottom, separated by a star. A handwritten signature in cursive is written across the stamp.